

## **10 682 kilomètres repassent à 90 km/h en France, mais la bataille doit continuer pour obtenir un vrai retrait du 80 km/h !**

---

**La Ligue de Défense des Conducteurs, mobilisée pour obtenir un retrait total de l'abaissement à 80 km/h, se réjouit de voir de premiers départements revenir à 90 km/h... malgré tous les efforts du gouvernement pour les en dissuader.**

La promulgation de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités), fin décembre 2019, autorise les départements à relever à 90 km/h la limitation de vitesse sur les tronçons passés à 80 km/h le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Cependant les recommandations du Conseil national de la sécurité routière sont si draconiennes\* que de nombreux présidents de département ont préféré renoncer. Mais les rangs de ceux qui se prononcent pour un retour à 90 km/h s'étoffent... La Ligue de Défense des Conducteurs a réalisé un premier « comptage » de ces départements opiniâtres, qui ont d'ores et déjà évalué le kilométrage précis des routes concernées. Même si ce kilométrage ne représente qu'1 % des 900 000 kilomètres qui étaient limités autrefois à 90 km/h, notre association salue ici leur effort et encourage tous ceux qui hésitent encore, tout en amplifiant la mobilisation pour obtenir un véritable retrait du 80 km/h.

### **Les plus de 10 000 km de routes qui reviennent à 90 km/h dans 12 départements pionniers :**

-Cantal : 4 000 km

-Orne : 2 382 km

-Essonne : 600 km

-Loir-et-Cher : 560 km

-Seine-et-Marne : 487 km

-Haute-Marne : 476 km

-Loiret : 473 km

-Creuse : 440 km

-Maine-et-Loire : 410 km

-Indre-et-Loire : 400 km

-Sarthe : 400 km

-Bas-Rhin : 54 km

## **10 682 kilomètres repassent à 90 km/h en France, mais la bataille doit continuer pour obtenir un vrai retrait du 80 km/h !**

---

Une dizaine d'autres départements favorables au retour à 90 km/h sont encore en phase d'analyse des routes potentiellement concernées (Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Corrèze, Côte-d'Or, Haute-Loire, Haute-Saône, Hérault, Lozère, Oise, Pyrénées-Atlantiques, Vienne, Vosges...).

*\*Rappel : les tronçons proposés devraient avoir une longueur de plus de 10 km, sans intersection, sans arrêts de transport en commun ou traversée de hameaux ni circulation d'engins agricoles ; des séparateurs centraux devraient être installés sur ces tronçons ; des « zones de récupération » de 2 m de large ainsi que des « zones de sécurité » de 4 m de large devraient être aménagés ; un système de contrôle automatisé devrait être mis en œuvre, impliquant une nouvelle multiplication des radars...*

Pour contacter la Ligue de Défense des Conducteurs : Alexandra Legendre, responsable Pôle Etudes et Communication ([alexandra.legendre@liguedesconducteurs.org](mailto:alexandra.legendre@liguedesconducteurs.org) ou 06 37 85 26 06).

**Association Loi 1901 - Créée en 2006 - 1,6 million de sympathisants**